



Mercredi 2 Février 2011 à 21 heures  
CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE SEANCE N° 1 – 2011

° ° 0 ° °

Ce compte rendu établi à l'initiative du Maire est affiché dans le couloir de la Mairie et les délibérations prises après visa du contrôle de légalité sont retranscrites dans le registre administratif ouvert à cet effet.

Le Conseil était présidé par Louis MARETTE, Maire de Mazères, Conseiller Général du Canton de Saverdun.

**PRESENTS:** Mrs PUJOL, MULLER, TURCO, BOUSQUET et Mme DESAINT Adjoints au Maire.

M. COTTAVE-CLAUDET Conseiller Municipal Délégué.

Mrs CUJIVES, DEJEAN, DRAELANTS, ESTRADE, FONTA et PORTES

Mmes CHAMPEAUX, EYCHENNE, GOURMANDIN, RAYNIER, ZANIN et Mlle PONS.

### **Ont donné pouvoirs :**

Mme BERBON à Mme DESAINT

Dr ZAMBONI à M. PUJOL

### **Absent excusé :**

Dr SERIE



## I) DOSSIERS INVESTISSEMENTS

### **A) LOTISSEMENT DU COULOUMIER**

#### ➤ Cession du lot n° 2

Suite à un désistement lié à un refus de prêt, le Conseil Municipal a délibéré favorablement et à l'unanimité pour donner satisfaction à la candidature de Madame CUQ Aurélie demeurant à Mazères, 9 Place du Général de Gaulle, placée en première position de la liste d'attente visant à l'acquisition du lot n°2 du lotissement communal habitation du Couloumier pour une superficie de 605 m<sup>2</sup> au prix fixé à 51,50 € le m<sup>2</sup>.

Après cette vente et à ce jour il reste deux personnes sur liste d'attente.

### **B) ZONE INDUSTRIELLE DE BONZOM**

#### ➤ Cession de l'îlot n°3

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la disponibilité du dernier îlot (n°3) de la tranche I de la Zone Industrielle de Bonzom.

Le Groupe MAP Coatings, filiale de Maestria, leader européen des revêtements et peinture pour l'espace et la haute technologie, implantée actuellement à la zone du Pic à Pamiers souhaite se développer et a fait connaître ses besoins en terrain pour développer son département « synthèse de silicone ».

Cette activité, incompatible avec la présence d'une centrale de production d'enrobés à chaud sur la zone de Gabriellat, ne lui permet pas de s'y implanter d'où son intérêt pour la zone de Bonzom.

Cette entreprise de haute technologie a pour principaux partenaires et clients : l'European Space Agency (ESA), le Centre national d'études spatiales (CNES), Astrium, Thales Aliena Space.

Après plusieurs contacts, une lettre d'intention du 8 octobre 2010 et un rendez-vous sur site du 3 novembre 2010, l'entreprise MAP a confirmé son souhait, par correspondance en date du 27 janvier 2011, de se porter acquéreur des 32 104 m<sup>2</sup> restant.

Le but de cette acquisition est de construire dans les deux ou trois ans à venir des bâtiments (3 à 4000 m<sup>2</sup>) à usage industriels et commerciaux leur permettant ainsi d'installer leur nouveau département de synthèse de Silicone et sa logistique avec transfert de fabrication et des personnels correspondants.

Vu l'avis du service des Domaines en date du 8 novembre 2010,

Vu le prix de cession de 9,43 € (8 € augmenté de la TVA sur marge de 1.43 €) déterminé par le Conseil Municipal dans sa séance du 17 septembre 2010,

Compte tenu de l'intérêt économique et social d'accueillir sur la commune de Mazères, une telle entreprise de pointe dans le spatial, le Maire propose la vente de l'ilot 3 soit 32 104 m<sup>2</sup> au prix de 6 € le m<sup>2</sup>, soit :

32 104 m<sup>2</sup> x 6 € augmenté de la TVA sur marge de 1.03 €. = **192 624.00 €**  
hors TVA sur marge

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté cette proposition et autorisé le Maire à signer l'acte correspondant. La tranche I de la ZI de Bonzom étant totalement occupée. Il a également été convenu d'engager les négociations et les études visant à l'ouverture de la tranche II de la Zone Industrielle de Bonzom.

## **II) URBANISME**

### **A) PLAN LOCAL D'URBANISME**

#### ➤ Approbation de la 4<sup>ème</sup> modification

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents l'arrêté municipal en date du 7 septembre 2010 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de la 4<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Le projet de modification porte sur :

- L'annexion dans le dossier PLU du schéma directeur d'assainissement pluvial,
- L'ouverture à l'urbanisation de la zone IIAUi de la Zone Industrielle Intercommunale des Piniers,
- La réalisation d'une étude amendement DUPONT de la zone AUij des Piniers,
- La modification mineure de l'enveloppe de la zone AUij des Piniers,
- La création d'emplacements réservés,
- Des modifications mineures apportées aux zones d'activités,

L'enquête publique s'est déroulée du 18 octobre au 20 novembre 2010 inclus.

Vu le rapport du commissaire enquêteur remis le 15/12/2010 et plus particulièrement son avis favorable sans réserve au projet de la quatrième modification du PLU.

Le Conseil Municipal a délibéré et approuvé à l'unanimité la 4<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mazères qui sera exécutoire dès réception en Sous-Préfecture et après accomplissement des mesures de publicité réglementaires.

## **B) ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la mise en vente d'un ensemble immobilier situé avenue Maréchal Foch, comprenant une maison bourgeoise, une maison annexe avec logement, des dépendances bâties, une piscine chauffée, le tout sur un parc arboré clos de 7 226 m<sup>2</sup> dénommé « Le Chalet Pasteur » situé en zone UB constructible du P.L.U.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune :

- de s'assurer de la bonne conservation et utilisation d'un tel lieu, idéalement situé en centre ville,
- de l'intérêt patrimonial de la bâtisse et de la qualité d'un parc arboré, s'inscrivant parfaitement dans la trame verte du Grenelle de l'environnement,
- mais aussi soucieux du risque d'une utilisation inopportune du site au profit d'acquéreurs peu scrupuleux,

Compte tenu également des projets futurs de la commune liés à son développement régulier.

Après avis favorable unanime du bureau des adjoints,

Vu l'avis du service des domaines du 1<sup>er</sup> février 2011, fixant à 730 000 € la valeur vénale du bien avec possibilité de négociation de 10%,

Vu les contacts pris avec l'acquéreur et après accord sur une cession à 650 000 € sans frais d'agence.

Le maire propose à l'assemblée d'acquérir ce bien immobilier sur la base des accords avec le vendeur au prix de 650 000 € augmenté des frais notariés.

Le financement sera autofinancé à hauteur de 400 000 € provenant pour partie d'économies de gestion et de rappels et régularisations versés par l'Etat et pour la partie restante d'un emprunt à hauteur de 260 000 € remboursable sur 20 ans avec une annuité de l'ordre de 19 000 € par an.

Dans l'attente du vote du budget 2011, le Maire a proposé au Conseil Municipal l'inscription de cette dépense dans le cadre des crédits d'investissements ouverts par anticipation conformément à la loi dans la limite du quart des crédits d'investissements inscrits en 2010.

Par ailleurs, le Maire a fait remarquer que cette acquisition largement autofinancée sera sans influence sur la mise en œuvre des projets en cours ainsi que sur le déroulement du programme d'investissement prévu jusqu'en 2014 conformément au programme municipal déjà réalisé ou engagé à plus de 80 %.

La rigueur de gestion, qui est de bonne politique, restera bien sur applicable tant sur les dépenses de fonctionnement que sur les investissements courants compte tenu notamment des incertitudes qui pèsent sur la pérennité des ressources des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de cette acquisition et autorisé le Maire à réaliser toutes les démarches et signatures nécessaires.

## **C) REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS**

Jacques PUJOL, Adjoint aux finances, donne lecture de la demande formulée par la SA BATISOL représentée par son Président, M.Héctor AGUERRI en date du 26 novembre 2010, dont le siège est situé à MAZERES (09) ZA les Pignès.

Suite à un retard de paiement de la taxe locale d'équipement dû au transfert du permis de construire de M. GAILLARD Nicolaï à la SA BATISOL, celle-ci a été soumise à des pénalités de retard pour un montant de 221 Euros (PC 18509G0006 ZA les Pignès).

Cette dernière demande donc, une remise gracieuse de ces pénalités que seule l'assemblée délibérante des collectivités territoriales peut prononcer.

Il précise que le comptable du Trésor Public émet un avis favorable à cette requête.

L'assemblée a donné un avis favorable à cette demande.

### **III) INFORMATIONS DIVERSES**

#### **A) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

Le Maire rend compte des différentes décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal ;

##### **Décisions concernant les marchés :**

##### **1) Aménagement d'un centre d'interprétation de l'époque mérovingienne** : acceptation de l'avenant n°1

Pour la fourniture de prestations supplémentaires : définition d'un cahier de charges pour une nouvelle mission scientifique et muséographique, acceptation de l'avenant n°1 de la SARL **ANAGRAM pour un montant H.T. de 700,00 €.**

**Nouveau montant du marché : 285 916, 25 € H.T.**

Par ailleurs, il informe l'assemblée qu'un avenant n°2 concernant la communication, l'inauguration, le matériel d'accueil et la scénographie, sera présenté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

##### **2) Surveillance et gardiennage des bâtiments communaux 2011** : Attribution du marché

Suite à la consultation lancée 15 novembre 2010 et à l'analyse des offres, le marché de surveillance et gardiennage des bâtiments communaux pour l'année 2011 a été attribuée à l'entreprise **Europe Prévention Sécurité** situé route de Soueich 31160 Encausse les Thermes, pour un montant H.T. de : 25 500,11 € (même montant que l'an dernier).

##### **Décisions concernant le logement :**

Remboursement caution sous réserve qu'aucun produit en tout ou partie (loyer, eau, assainissement...) ne reste à recouvrer à **Madame SAKIAN Aïda** locataire de l'appartement n°2 situé 14 rue de l'Hôtel de Ville, partie le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Remboursement caution : 281, 74 €

#### **B) AUTRES INFORMATIONS**

##### **1) ARCLIE (Association pour la Réalisation du Contrat Local d'Insertion par l'Economie) commune aux points emploi de Saverdun et de Mazères**

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 27 janvier 2011.

Cette association, présidée par Madame Germaine CANOUE, a pour finalités essentielles :

- le retour à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion (chômeurs de longue durée, bénéficiaire de minima sociaux etc...)
- et ➤ par convention avec le Conseil Général de l'Ariège, le suivi des bénéficiaires du R.S.A.

### **Les résultats d'activité 2010 font apparaître :**

- 1688 entretiens dont 210 primo accueils,
- et ➤ 647 mise en relation avec d'éventuels employeurs qui ont abouti sur le placement de 139 demandeurs d'emploi dont :
  - 26 en contrat à durée indéterminé,
  - 102 en contrat à durée déterminé,
  - et 11 en contrat unique d'insertion.

### **Plus largement le bilan 2005-2010 fait apparaître :**

- 7405 entretiens,
- 3179 mise en relation avec d'éventuels employeurs,
- 1152 placements dont 125 en contrat à durée indéterminé.

Louis MARETTE, Maire de Mazères, s'est félicité de ces résultats et a tenu à remercier chaleureusement les responsables de l'association, les personnels et plus particulièrement Madame Germaine CANOUE qui a décidé de laisser la présidence de l'association au profit de Madame Martine CALLEJA.

### **C) PALMARÈS DES MAISONS DE RETRAITE**

A la suite d'une enquête visant à établir le classement régional des meilleurs établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) le Figaro Magazine et le guide santé viennent de publier un classement régional des meilleurs établissements où il apparaît qu'en Région Midi-Pyrénées c'est la Résidence « Le Clos du Raunier » de Mazères qui arrive en tête (***voir annexe I recto jointe***).

Le Maire de Mazères s'est bien entendu félicité de ces résultats et a tenu à remercier publiquement au nom de tous les élus du Conseil Municipal :

- le Conseil d'Administration présidé par Monsieur Charles SERIE,
- le directeur : Monsieur Philippe FOURMENTIN,
- et ➤ tous les personnels de l'établissement.

### **D) DOMAINE DES OISEAUX**

Le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de la fréquentation touristique de la base de loisirs nature du Domaine des Oiseaux en 2010 (***annexe I verso jointe***) en augmentation sensible par rapport à 2009.

Soit un total de 15 834 visiteurs (hors fréquentation de la ferme auberge).

Il s'est également félicité de ces résultats en hausse sensible par rapport à l'année 2009.

### **E) PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vendredi 25 février 2011 : Débat d'orientations budgétaires



***L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 H 30.***